



12/03/2018

Extrait du registre des assemblées générales

L'Association de Copropriété "Zand III" avec siège a 8660 De Panne, Leopold I Esplanade 6 et numéro d'entreprise BE0873.225.474 donne rapport de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le samedi 3 mars 2018 à 10h00 dans l'Hôtel Donny, Donnylaan 17 à 8660 De Panne.

QUORUM

	Nombre de Quotités	Nombre de Propriétaires
Présents	495	7
Représentés	1390	18
Absents	1385	20
Total	3270	45

Ordre du jour:

1) Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire.

Ont été nommé comme:

- président: M. Van den Eeckhoudt
- scrutateur: Mme. Franck
- secrétaire: M. De Jonghe

Quorum: 100 %

2) Détermination du quorum de présences – condition de validité de l'assemblée.

L'assemblée a dépassé la double condition de validité. Elle peut prendre des décisions valables.

Quorum: 100 %

3) Approbation des comptes de l'année comptable passée – décharge

Le commissaire aux comptes lit son rapport. Les comptes sont approuvés. Décharge est donnée au commissaire aux comptes et au syndic.

Quorum: 100 %

4) Nomination du commissaire aux comptes.

M. Deneulin est nommé comme commissaire pour la prochaine année comptable.

Quorum: 100 %

5) Budget

Le budget est approuvé

Quorum: 100 %

6) Mandat du syndic

Le mandat de Confidum Vastgoed est prolongé pour 1 année.

Quorum: 100 %

7) Locaux avec déversoirs sur les étages

Le copropriétaire M. Vanpoucke a connaissance du dossier. Il sera demandé s'il a une solution peu chère. Si non, on choisira pour l'offre de BG sans cylindre de sécurité pour un montant de 1.370,00 EUR + TVA.

Quorum: 100 %

8) Eclairage de secours

L'éclairage de secours sera toujours en marche.

Quorum: 100 %

9) Tableau d'affichage à l'entrée

Le vieux tableau sera cherché. S'il est trouvé, il sera installé.

Si le tableau n'est pas trouvé, un devis sera demandé pour la production d'un nouveau et se point sera repris sur l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Dès le placement, le syndic demandera 10,00 EUR d'honoraire additionnel par 3 mois pour mettre de nouvelles affiches et enlever les vieilles, à la charge du propriétaire concerné. Chaque 3 mois les anciennes affiches seront enlevées et on doit payer de nouveau 10,00 EUR.

Quorum: 100 %

10) Détecteurs de fumée

On attend la législation.

Quorum: 100 %

11) Vérification des lances d'incendie et des extincteurs.

La proposition est acceptée.

Quorum: 100 %

12) Clés

Les propriétaires sont priés de venir au bureau de syndic pour vérifier si celui-ci dispose d'une clé et si s'est encore la bonne.

Quorum: 100 %

13) Nettoyage des parties communes.

On choisit la fréquence de nettoyage diminuée avec Coast Cleaning.

Quorum: 100 %

14) Fonds de roulement

Le fonds de roulement est à élever de 2.000,00 EUR, à demander lors de l'envoi de ce rapport.

Quorum: 100 %

15)Fonds de réserve

3.000,00 EUR pour le fonds de réserve est à demander au mois d'août.

Quorum: 100 %

16)Divers

Vu la grande consommation, la consommation sera suivie pendant au moins 3 mois.

Une explication sera cherchée.

Quorum: 100 %

Veillez communiquer vos remarques sur ce rapport avant le 03/04/2018

Tout copropriétaire se sentant lésé par une des décisions, peut, conformément à la loi, s'adresser au juge de paix.

Sous réserve de plainte fondée, toutes les décisions deviennent définitives l03/07/2018

Bien à vous,



pour Confidum Vastgoed
syndic
Joachim De Jonghe

Ceci est une traduction du texte original en Néerlandais. En cas de discussion, la version Néerlandaise est d'application.